

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 14 mai 2013

La prévention des risques psychosociaux

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

L'avis traite d'un thème majeur puisqu'il fait intrinsèquement partie des conditions de vie au travail. Le groupe de l'Outre-mer note que si celui-ci aborde, à travers un état des lieux précis, la situation des salariés, il regrette que le risque subi par les entrepreneurs (en particuliers les TPE/PME) dans le contexte actuel de crise, ne soit que très peu mis en évidence.

Les risques psychosociaux sont exacerbés Outre-mer car il existe des facteurs d'aggravation spécifiques. À titre d'exemple, on peut citer :

- une précarité dans l'emploi alarmante liée au retard de développement de ces territoires ;
- un isolement et un éloignement marqués ;
- des rapports sociaux compliqués ;
- une charge émotionnelle plus affirmée.

Le groupe pense qu'en Outre-mer, l'amélioration de la connaissance et de l'évaluation des risques psychosociaux, tout comme la détection et la prise en charge des victimes, doivent constituer une priorité, car les risques psychosociaux y sont trop souvent sous-estimés, pour ne pas dire occultés. Pour ce faire, il convient de mettre en œuvre une meilleure organisation du travail, ce qui suppose une sensibilisation renforcée des acteurs de l'entreprise aux facteurs de risques psychosociaux. De même, le dialogue social sur ces territoires doit être repensé, avec, notamment, une plus grande prise de conscience de la dimension santé au travail. Pour assurer une meilleure prévention des risques, il conviendra de s'assurer qu'il n'y ait pas de pénurie de médecins du travail et une raréfaction des services de santé au travail. En conclusion, le travail, facteur de dignité humaine, doit pouvoir être une source de bien-être et non une souffrance.

Partageant la plupart des recommandations, le groupe a voté l'avis.